Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 27/07/2026 à 13h48
Réference de l'AR : 051-215100538-20260723-2026_07_01-DE

République Française

Département de la Marne

DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL
Commune de Bezannes

Séance du 23 juillet 2026

Nombre de membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
29	20	26

L'an deux mille vingt-six, le vingt-trois juillet à vingt-heures, le Conseil municipal s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Le Maire, David CAPPÉ, à la Mairie de la commune de Bezannes.

Date de la convocation : 17/07/2026

Présents : ACHTIOUI Samy, BIENAIME Vanessa, BOURDAIRE Sabine, BOURQUARDEZ Joël, CAPPÉ David, CRUSSIERE Virginie, DEMANGE Cyril, DEVOLDER Catherine, DIDIER Evelyne, FOREST Louis-Xavier, FRANCOMME Frédéric, GIRARD Jean-Christophe, HAJJI Mehdi, LANGLET Virginie, LOURIDO CIVES Josefina, MALEZIEUX Samantha, MILLOT Jean-Marc, PIRES MENDES Elodie.

Absents : LE COZ Roxanne
MEZIANE Nabila
VIENNOT Josiane

Représentés : CHRETIEN Hervé par MILLOT Jean-Marc
HAMON Richard par DIDIER Evelyne
LEXCELLENT Nicolas par MALEZIEUX Samantha
MENET Antoine par DEVOLDER Catherine
MIMPONTEL Bruno par ACHTIOUI Samy
OZBAY Mesut par DEMANGE Cyril
SIFFERLEN André par BIENAIME Vanessa
TRAVAINI Chiara par HAJJI Mehdi

MILLOT Jean-Marc a été nommé secrétaire de séance.

N° de délibération : D2026-07-01
Objet : Commission d'Appel d'Offres – Création et adoption du règlement intérieur

Conseillers présents	*Suffrages exprimés avec pouvoir*	*Pour*	*Contre*	*Abstention*	*Non-participant*
20	26	26	0	0	

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.1411-5 et L.1414-2 à L.1414-4,

Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 27/07/2026 à 13h48
Réference de l'AR : 051-215100538-20260723-2026_07_01-DE

VU la note explicative de synthèse, jointe à la convocation et valant exposé des motifs,
CONSIDERANT qu'il convient, suite aux dernières élections municipales, de constituer la Commission d'Appel d'Offres (C.A.O.) pour la durée du mandat, compétente dans le cadre des marchés publics,
CONSIDERANT la nécessité de définir les règles de fonctionnement de la C.A.O.,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE

- D'approuver la création de la Commission d'Appel d'Offres (C.A.O.) pour la durée du mandat.
- D'approuver le règlement intérieur concernant le fonctionnement de la C.A.O. annexé à la présente délibération.

Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

Fait et délibéré le 23 juillet deux mille vingt-six susdits.

Pour extrait conforme,

Affichage en Mairie le : 27/07/2026

MAIRIE DE BEZANNES (Marne)

David CAPPÉ
Maire de Bezannes

Jean-Marc MILLOT
Secrétaire de séance